



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.*

## Concours interne

3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 17/20

Sujet : Faut-il un Etat fort ?

Le refus par le Conseil d'État en 2019 de prononcer l'interdiction de l'usage des lanceurs de balles de défense ou LBD par la police d'État a suscité divers commentaires soulignant notamment l'acceptation légale d'une certaine forme de brutalité dans la répression de manifestations. A cette dureté des moyens et des pratiques de maintien de l'ordre public, il est possible de trouver une analogie avec la formule de Paul Valéry dans Notes (1919) « Si l'État est trop fort, il nous écrase, s'il est trop faible alors nous périssons ». Ce lien direct établi entre la vie des citoyens et le degré de déploiement du pouvoir étatique invite à l'analyse d'une potentielle juste mesure de l'État. Forme moderne du pouvoir organisé, l'État est une construction historique, résultant d'un mouvement constant et séculaire d'agrégation croissante des unités de pouvoirs. Cette dynamique décrite par Norbert Elias dans la Dynamique de l'Occident (1939) trouve en France ses racines premières sous Philippe le Bel au XIII<sup>ème</sup> siècle avec l'avènement inaugural des monopoles fiscaux et militaires. Un État dans sa forme contemporaine et aboutie réunit théoriquement trois éléments, synthétisés dans la Convention de Montevideo de 1932, à savoir un gouvernement, une population et un territoire. Le caractère fort d'un État peut s'apprécier à l'aune de différents critères objectifs, tantôt ses moyens d'action puissants et omniprésents traduiront une forme de robustesse de celui-ci, tantôt la crainte ou la force de dissuasion qu'il représentera en feront une entité dominante. La force d'un État peut donc se matérialiser en différentes acceptions, positives, ou péjoratives. Le récit de la Guerre du Péloponnèse de Thucydide marquant la première description d'un État aux attitudes et à l'approche purement réaliste retranscrit le dialogue mélien au cours duquel les envahisseurs Athéniens dictent aux habitants de l'île de Melos leur propre dilemme, celui de se soumettre avec raison à leur force militaire ou de périr, Thucydide résumant l'épisode ainsi « en ce monde les forts font ce qu'ils peuvent, les faibles subissent ce qu'ils doivent ». L'évolution du monde contemporain se caractérise par l'émergence de nouvelles menaces, terrorisme, crise épidémique ou cybermenace notamment et accroît conséquemment le besoin général de sécurité et de protection. La question d'un impératif ou d'une obligation d'État fort ne peut s'envisager sans la prise en compte d'éléments structurants, la marche de la mondialisation, la progression substantielle sur le temps de l'individualisme et plus largement le thème d'une société confrontée à une « polycrise » selon les termes de Jean-Claude Juncker, ancien président de la Commission Européenne.

L'État, du latin stare, signifiant se tenir debout, dispense une assise et une stabilité aux sociétés humaines, en ce qu'il fournit un cadre organisé de pouvoirs et la garantie du respect effectif des normes.

Ce réducteur d'incertitudes ou pourvoyeur de certitudes selon la formule respective de Michel Foucauld et de Pierre Rosanvallon peut néanmoins nourrir une forme d'écrasement des individus et nier les libertés publiques. Faut-il donc un État fort ?

L'État fort demeure le pourvoyeur fondamental de protection et de certitudes aux populations dans un contexte soumis aux nécessités et aux menaces, sa force perd néanmoins progressivement de son évidence (I). Face aux écueils encourus d'un État trop fort ou trop faible, apparaît la nécessité d'un renouvellement de paradigme et d'adaptation de l'État aux nouveaux enjeux de la modernité (II).

\*\*\*

|   |
|---|
| I. L'État fort, pourvoyeur fondamental de protection et de certitudes est nécessaire dans un contexte soumis aux menaces et aux nécessités, sa force perd néanmoins progressivement de son évidence |
|---|

A. La force d'un État, par l'expression de puissance et la dispensation de protection répond aux besoins premiers des sociétés humaines, sécurité, ordre, subsistance.

L'État résulte d'une construction historique et correspond à l'organisation entendue et rationnelle du pouvoir dans les sociétés modernes collectives. Hobbes dans le Leviathan en 1644 ou Jean-Jacques Rousseau dans le Contrat Social décrivent cette construction symbolique du pouvoir. Le contrat social ou pacte social est à la fois une démarche d'association des citoyens et de sujétion concertée à un pouvoir supérieur, permettant par l'exercice du pouvoir de police de faire cesser l'état primaire de guerre de tous contre tous. L'État, dans son acception philosophique et politique s'apparente à l'édification concertée d'une source d'autorité séculière garantissant le besoin premier d'autoconservation de l'homme, en cela l'État fort prend sa dimension et sa nécessité originelle. L'État de police tel que théorisé par des penseurs allemands au XIX<sup>ème</sup> siècle, sous le nom de « Polizei staat » correspond à cet impératif étatique de maintien de l'ordre public. Maurice Hauriou, le juriste, développe à ce sujet une vision négative et restrictive de l'ordre public, réduit à la seule absence de troubles. Un État fort dans sa mission fondamentale assure donc un niveau de sécurité suffisant au développement de la vie civile.

La nécessité d'un État fort trouve également un écho particulier dans le rôle d'assureur social qu'il développe. Formé en État-providence, la structure étatique participe d'une protection générale contre les risques de la vie sociale. Par l'instauration d'une mécanique de socialisation des risques et de redistribution, l'État fort assure une fonction providentielle de protection sociale. L'Etat contribue donc à réduire les différentes sources d'incertitudes dans une société affrontant de multiples risques, tel que le développe Ulrich Bech dans la Société du risque (1986). Pour le sociologue allemand, la modernité devenue réflexive souffre de maux, et octroie à la peur et à la maîtrise du risque la primeure de l'action humaine.

La mission réductrice d'incertitudes de l'État fort s'incarne aussi dans les modalités profondes de l'organisation du pouvoir étatique. L'État dispose, en effet, du monopole de la violence légitime, selon la terminologie weberienne. Cette prérogative donne à l'État les moyens d'assurer l'ordre public et de prélever les recettes fiscales nécessaires à son fonctionnement.

Un État fort intervient avantageusement dans la sphère sociale et économique, réduisant les inégalités ou participant à l'activité stratégique d'entreprises nationales. Le rôle d'un État fort est donc d'assumer pleinement ses fonctions d'allocation, de production de biens communs et de redistribution décrites par Robert Musgrave. L'intervention économique d'un État fort trouve ses premiers linéaments sous l'impulsion de Colbert au XVII<sup>ème</sup> siècle, ministre du roi Louis XIV. En outre, le poids économique des dépenses étatiques semble devoir avec la modernité et la complexification des rapports sociaux qui l'accompagne, toujours croître selon la loi tendancielle de Wagner de l'école du socialisme de la chaire. Un État fort s'avère donc impératif dans la régulation et la dynamisation de la production.

L'État, en ce qu'il incarne l'aboutissement de la forme moderne de l'organisation du pouvoir, participe de l'avènement d'une nationalité bureaucratique et d'une diffusion de la raison dans l'exercice des politiques publiques. La modernité décrite par le sociologue Max Weber se caractérise par une neutralité axiologique et marque la prépondérance généralisée de la scientificité dans l'ensemble des activités. Dès lors, un État fort

contribue à l'exercice et à la matérialisation de cette nationalité. Michel Foucauld évoque l'instauration progressive d'une nouvelle mécanique du pouvoir, celle d'un biopouvoir, d'une gouvernementalité exerçant ses attributs sur les individus et les corps d'une manière toujours plus intrusive (Surveiller et punir, 1975).

L'État fort participe donc d'un mouvement de rationalisation de l'action publique et bâtit un contrôle diffus et vertueux des populations. Patrick Weil dans Philosophie politique (1956) insiste sur la rationalité calculatoire de l'administration laquelle ne devant pas primer sur la raison générale et englobante du politique. L'Etat fort dispense donc les certitudes et les protections nécessaires à la vie individuelle et collective.

B. Pourtant, le modèle d'un État fort et les bienfaits qu'il prodiguerait perdent en évidence dans un contexte de dilution des institutions et de montée de menaces nouvelles.

L'échelon étatique d'organisation du pouvoir tend à perdre progressivement de son importance, concurrencé par la mondialisation, l'eupéanisation des politiques et l'action transnationale des organisations internationales. Ainsi, certains théoriciens comme Peters (1993) développe le concept d'État creux ou de « hollow state » lequel se trouvant désubstantialisé par le haut via la mondialisation et l'internationalisation des politiques et évidé par le bas par le biais des mouvements de régionalisation, de décentralisation et d'indépendantisme local. L'Etat, construction s'inscrivant dans une historicité certaine, est de ce fait confronté à la dynamique d'agrégation décrite par Elias. La structure étatique perd conséquemment une certaine capacité d'action, songeons notamment aux critiques régulières dont font l'objet les règlementations européennes, expression d'une certaine mainmise de la technocratie sur les politiques nationales.

En outre, et au delà de cette érosion, l'État dans sa forme actuelle se retrouve confronté à une multitude de menaces nouvelles, qu'il n'avait pas ou peu eu à appréhender jusqu'à présent. Ainsi, le terrorisme, les crises épidémiques ou les cyber attaques sont autant de nouveaux fléaux qui érodent d'autant plus la prééminence étatique. Dans Démocraties sous stress (2016) d'Antoine Garapon, le terrorisme est qualifié de tout à fait traumatisant pour les sociétés, en ce qu'il rompt de manière définitive la confiance primaire que les citoyens ont placé dans le monde. La survenance d'un acte terroriste sur le sol national marque donc l'aveu d'un échec étatique, selon Foucault, l'État manquant à sa promesse de protection des populations. L'État contemporain peine de ce fait à se structurer et semble subir l'émergence et l'acuité ascendante de ces risques. L'historien Chevalier dans Classes laborieuses, Classes dangereuses 1958 décrit sur une thématique comparable comment au XIX<sup>ème</sup> siècle les pouvoirs policiers parisiens ont appréhendé l'urbanisation et la paupérisation de la capitale. De ce fait, l'exercice d'un État fort ne peut pleinement se réaliser dans un contexte de mutation des risques sécuritaires.

Sur les plans économiques et financiers, l'État subit une double contrainte. La première est relative au poids substantiel de l'endettement public, le fardeau de la dette publique grèvant ainsi les latitudes d'action de l'État contemporain. La seconde contrainte s'apparente à un procès en inefficacité effectué à l'encontre de la sphère publique, celle-ci serait insuffisamment performante et inhiberait l'initiative privée. Cette critique dont les leaders Thatcher et Reagan furent les principaux instigateurs trouve un écho en France ; le taux de fonctionnaires par habitant est en effet de 72 pour 100 000 contre 60 en moyenne dans l'OCDE. L'État, dans sa forme classique, peut apparaître sur le plan gestionnaire, idéologiquement disqualifié. Le développement depuis les années 80 du New Public Management dans les administrations occidentales traduit une forme de convergence des modèles public et privé.

Enfin, une autre force dissolvante de la prépondérance de l'État réside dans le développement d'une forme d'hyperindividualisme, tel que développé par Gilles Lipovetsky dans les Temps hypermodernes (2004). Cet individualisme exacerbé se traduit par une forme de déliaison et concourt à ce que Rosanvallon dans la société des égaux (2011) un déchirement de la démocratie. Le magistère étatique semble perdre de sa prégnance, et se développe une incrédulité croissante des citoyens et une défiance nourrie à l'encontre des pouvoirs politiques. Réduction d'incertitudes, l'État fort connaît cependant quelques difficultés d'adaptation au contexte, il importe de de fait d'opérer un renouvellement de paradigme.

|   |
|---|
| II. Face aux écueils encourus d'un État trop fort ou trop faible, apparaît la nécessité d'une adaptation nouvelle de l'État aux enjeux pluriels de la modernité |
|---|

A. Les écueils d'un État excessivement fort ou faible sont réels, il est donc impératif d'établir une « juste mesure » étatique.

Les excès d'un État pathologiquement fort se retrouvent aisément au cours de l'histoire. Ces États forts dans l'exercice de leurs missions et dans l'approche de leurs pouvoirs ont pu fragiliser, réduire, voire supprimer les libertés publiques et certains droits fondamentaux. Dans sa forme totalitaire notamment, l'État se caractérise par une négation de l'individu et par son assimilation à une société de masse. Arendt décrit notamment les disparitions systématiques et collectives des facultés de jugement individuel dans les sociétés totalitaires, le pouvoir étatique devenant, dans ces conditions, total. L'écrivain russe Soljenitsyne dans l'Archipel du Goulag évoque le caractère omniscient et surplombant du pouvoir communiste en URSS, le qualifiant par le néologisme d'Egocrate. De ce fait, un État excessivement fort peut amoindrir l'autonomie des citoyens et entretenir par l'exercice d'un pouvoir tutélaire une forme de dépendance consentie des individus au pouvoir étatique. Tocqueville dans De la Démocratie en Amérique (1836) indique qu'un État trop puissant laisse subsister les hommes à l'âge de l'enfance.

Concernant les écueils d'un État excessivement présent, il importe également de mentionner les effets négatifs d'une suradministration de la société, laquelle se trouvant pénalisée par diverses lenteurs et pesanteurs abondamment décrite dans la littérature par Courteline ou Balzac notamment. Michel Crozier dans le phénomène bureaucratique évoque utilement une forme d'autonomisation de la sphère administrative, celle-ci fonctionnant en vase clos et dans une virée unique d'auto-subsistance. À l'inverse, une insuffisance d'État peut se révéler problématique voire dirimante. En effet, un certain nombre d'États faibles tels que la Somalie ou la Sierra Leone, souffrent d'une carence profonde d'encadrement minimal des populations. Il importe de ce fait de garantir aux citoyens un service administratif de base permettant le déroulement serein de l'existence collective.

Enfin et relativement au rôle économique de l'État, l'excès ou la carence sont aussi nocifs. Une intervention étatique excessive pourra restreindre ou réduire l'initiative privée et diminuer de ce fait la croissance potentielle. Une neutralité absolue de l'État en matière économique tel que le préconise notamment les libertariens comme Robert Nozick ou les libéraux comme Hayek se traduirait par le règne complet des acteurs privés et des comportements maximalistes. Une juste mesure doit pouvoir être trouvée, celle-ci peut notamment se matérialiser par les contours d'un État entrepreneurial décrit par Mazzucato dans « The Entrepreneurial State » (2013). Il s'agit en l'espèce de faire converger les soutiens publics à l'innovation avec le secteur privé dans le but d'accroître les externalités positives pour l'entièreté de la société.

La force d'un État peut aussi générer quelques effets pervers, la pérennité d'un pouvoir administratif fort et peu contesté peut conduire à la captation irrégulière d'une influence significative par une élite non élue. Pareto évoque une forme de loi d'airain de l'oligarchie, chaque société sécrétant son élite propre fonctionnant isolément et agissant en premier lieu dans un but propre. Cette vision d'une domination et d'une concurrence entre élite a été théorisée par le sociologue italien Sartori, lequel qualifie la démocratie en 1979 de « polyarchie élective ». Un État fort signifie donc une hypertrophie de la sphère d'influence et de l'impact du pouvoir exécutif, cela s'opérant vraisemblablement au détriment des deux autres pouvoirs, législatif et judiciaire. Or, comme le décrit Montesquieu dans l'Esprit des lois, les citoyens tendant généralement à se porter en soutien du pouvoir le plus affaibli et qualifie cela d'effet de la liberté. Un État excessivement fort favorise de ce fait l'exigence de contre-pouvoirs et de mécanismes de contrôle. Le philosophe Alain dans Propos sur le pouvoir insiste sur le devoir dual d'obéissance et de résistance, permettant la préservation de l'ordre établi et fonctionnel ainsi que le contrôle vigilant des dérives éventuelles.

B. La nécessité d'adapter le modèle étatique aux nouvelles exigences multiples de la modernité.

La présence et la force d'action de l'État contemporain ne peuvent être contestées. Pour autant, les évolutions plurielles de la société obligent l'État à renouveler son paradigme. En premier lieu, la révolution numérique et digitale impose que l'État contemporain poursuive sa transformation et sa mutation en État numérique. Des auteurs récents, comme Nicolas Cardin ont évoqué le futur de l'État comme celui d'un État plateforme, celui-ci ne n'incarnant plus que virtuellement et opérant une mission de prestations de services administratifs. La France doit à ce titre poursuivre la dématérialisation de son administration, de ses procédures et lutter fermement contre la

fracture numérique et « l'illectronisme » encore présent dans la population. Le plan pour l'inclusion numérique de 2018 doit pouvoir présenter des effets positifs. En outre, l'État estonien fait office de parangon en la matière dans la mesure où l'État balte fonctionne sur une e-administration maximale.

Face aux nouvelles menaces relatives au terrorisme, aux nouvelles guerres et à une violence urbaine et sociale en recrudescence, l'État doit également adapter une approche et passer d'une logique de moins d'État à une logique du « mieux État ». Il s'agira de développer en premier lieu une version plus souple et plus agile de l'action publique et de la fonction publique. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ouvre une place accrue aux contractuels, lesquels peuvent exercer des emplois permanents et des fonctions de direction. Une approche plus flexible et plus ductile des politiques publiques est donc souhaitable, la généralisation de la démarche d'évaluation et des études d'impact des projets de loi traduit cette évolution contemporaine des approches. A cet effet, une revue du partage des missions entre les échelons déconcentrés et les collectivités décentralisées doit pouvoir à terme clarifier les attributions des puissances publiques et faire gagner en cohérence le rôle de l'État.

Les inégalités sociales engendrent une dissolution des solidarités sociales et nationales, lesquelles doivent être combattues et réduites pour réduire les différentes lignes de faille travaillant la société française, selon les termes d'un rapport de France Stratégie en 2018. Dès lors, et afin de redonner une dynamique d'unification nationale, la stratégie de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 axe principalement la réduction de la pauvreté infantile et suit de ce fait les préceptes de Gosta Esping Andersen, pour qui l'investissement dans la petite enfance est prioritaire pour l'État-providence social moderne. Les politiques publiques d'un État nouvellement fort doivent se faire à l'avantage des plus défavorisés selon une logique rawlsienne (Théorie de la justice, 1970). Il s'agit en l'espèce de réduire l'intensité de la pauvreté et de contribuer quelque peu à de nouveau « Faire France », selon les mots de la sociologue Michèle Tribalat.

Enfin et concernant le renouvellement de paradigme de l'État fort, celui-ci doit favoriser et dynamiser une logique de transparence, de contrôle et de débat public. La mise en place par la loi Barnier du 2 février 1995 de la Commission Nationale du Débat Public, illustre ce positionnement. L'État fort contemporaine doit s'efforcer de réduire la défiance qu'on lui oppose et tâcher d'être transparent, pédagogue et impartial. Par son action et la mise en place d'espace dédié de discussion et de consultation, l'action étatique doit contribuer à l'exercice d'une rationalité dialogique et l'émergence d'une éthique de la discussion. Habermas dans Théorie de l'agir communicationnel dépeint cette pratique de la raison par l'échange argumentaire.

\* \* \*

L'État fort est de ce fait hautement nécessaire en ce qu'il dispense les minima de certitudes publiques et collectives participant au déroulement serein des existences. La force de son modèle et son attrait symbolique perdent pourtant en influence, en raison notamment de facteurs structurels tels que la mondialisation, l'individualisme ou le libéralisme.

Le caractère protéiforme et inédit de nouvelles menaces érode aussi l'assise du modèle étatique. L'évolution historique démontre la nocivité et l'inadéquation des excès et des insuffisances d'État, il importe dès lors d'envisager une transmutation du paradigme d'État fort, celui-ci doit s'adapter aux logiques numériques naissantes, aux nouvelles questions sociales et perpétuer une œuvre de rationalité ouverte et discursive. L'acutisation des problématiques climatiques imposant une échelle d'action planétaire, le dépassement de l'action étatique environnementale s'impose et nécessite une communauté internationale forte, la question environnementale, étant selon Michel Serres, la question qui subsumera toutes les autres au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle.